
2ème Club Demande d'adhésion

Merci de joindre 2 photos

Nom :					
Nom de jeune fille : Prénoms :					
Si besoin, prénom usuel :					
Nationalité :	Lieu de naissance :	Départe	ment:		
Adresse :					
Lieu dit : Ville :					
Profession:	Retraité de				
Céléphone fixe : Portable : E-mail :					
Merci d'indiquez le nom de la personne du c	lub qui vous parraine ou comment				
☐ Pour s'inscrire, il faut fournir; photocorécentes, une photocopie recto/verso d'une p	Non? Disciplines; 10m? Armes Arie « B » ? Oui? Non? Pistolet? oui lequel?	Anciennes ? TAR ? ? ? Cal Revolver	? cal ?		
Paiement: oui? non? Paiement cash: oui? non? 1er chèque:	Photocopie licence FFtir : Licence n°	Saisie base du clu Mail valide ?			
Photocopie <i>CNI</i> : oui? non?		Départ du club le	:		
Certificat médical : oui ? non ? Que pour un 1er club	N° badge affecté :	Badge rendu : et consigne remise	oui ? non ?		

La carte 2^{ème} club est de 110 €uros, pour la rentrée 2017.

Ce montant comprend l'accès au stand de tir. Il faut y ajouter, toujours que pour la 1ère année,

le « pack formation » de **40€uros**, qui comprend les cours de formation sur le tir, il faut compter au moins six séances d'une journée, en moyenne pour <u>un débutant</u>, sont compris aussi, le prêt des armes et leur entretien, les munitions 4.5 et la ciblerie 4.5 à volonté. Le badge est en sus ; **40€**uros, le tout, **uniquement que la 1**ère **année**.

Soit un total de 190€uros pour une carte 2ème club. Lorqu'il y a mutation de 2ème club à 1er club, le droit d'entrée est redevable(80€).

A noter, que si vous dépassiez les délais de formation, vous seriez **redevable de nouveau** de **40**€, la saison prochaine. Les munitions des armes à feu (22lr, 9m/m, 38wc, etc...) et la ciblerie afférente sont payantes.

Merci de rédiger votre chèque de 190* €uros à l'ordre des Arquebusiers du Pays d'Ancenis.

Comme tireur en 2^{ème} club l'accès au stand vous sera possible rapidement et entre les séances de formation.

Carte 2ème club : 110€
Badge : 40€*
Pack Formation : 40€*
Total : 190€
*aue la 1ère année

Total payable en une ou deux fois, mais le 1^{er} cheque sera obligatoirement de 80€

La FORMATION est obligatoire, elle concerne aussi bien les nouveaux arrivants que les tireurs en mutation d'un club tiers. L'accès au club ne sera pas validé définitivement, qu'en <u>cas de réussite de la formation</u>.

Je note que j'ai 6 mois pour suivre la formation et la réussir. En cas de non-observation des points ci-dessus, votre **admission serait refusée**.

FORMATION Quelles sont ses buts ??? À quoi ca sert....

- 1) Maitrise/Connaissance parfaite de tous les pas de tir et des accès au stand.
 Rappel : le stand est en « accès libre », tous les jours de 08h00à 19h30 y compris lors des vacances...
 La contrepartie est de suivre et d'assimiler la formation.
- 2) Connaissance/Aisance dans le maniement des armes en toute sécurité, pour soi et les autres. Mise en pratique des règles FFT de sécurité et savoir appliquer le règlement intérieur du club Ancenis Découverte ou rappel des Techniques de tir à la cible.
- 3) Connaissance des autres membres/intégration au sein du club qui vous accueille, ce qui contribue à forger et maintenir une bonne ambiance au sein du club.
- 4) Pratique/initiation/découverte de TOUTES les disciplines sportives pratiquées au sein du club pour éviter de former des «castes » préjudiciables à l'esprit du club!
 Disciplines majeures : 10mètres, Tir Armes Réglementaires(TAR), tir Armes Anciennes.

Par la suite, vous pourrez aussi pratiquer, occasionnellement, le tir western, du tir plateau, le TSV ou du PTA.

La formation est **adaptée au niveau de pratique du tir de chacun.** Ainsi un **tireur <u>confirmé</u>** passera moins de temps dans les différents modules, par rapport à un <u>tireur débutant</u>. Pour un <u>tireur confirmé</u>, il faut compter, en moyenne, 3 à 5 séances maxi. Mais tout dépend de **son niveau réel de tir**, de sa maitrise de la règle des « 5 ».

L'inscription au club implique :

1) La stricte observation de la réglementation sur les armes,

2) L'observation absolue des règlements et statuts de notre association, connaissance/application de la règle des « 5 »
3) L'obligation de suivre la formation sur le tir, d'une manière active, de réussir (avoir au moins, 20/30), au QCM
du club, 12/20 au Qcm FFtir et enfin de passer avec succès les différents tests de tir.
L'accès au club ne sera validé définitivement, qu'en cas de réussite de la formation
Merci d'indiquer pourquoi vous voulez venir tirer à Ancenis?

	•••••		
Je sollicite mon adhésion		busiers du Pays d'Ancenis. A Ancenis le par le Bureau sous six mois.	s, le/ 20
Le Président		Le Trésorier Le postulant :	
M Alain MARS	M Ph.Régnier	M Th FONTENAU M	lu et approuvé

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétaire ou au Président du club.